

## La fiche du jour

### **Le Défenseur des droits est toujours joignable malgré le confinement.**

Dans un communiqué récent le défenseur des droits indique qu'il assure continuer sa mission au service de toutes et de tous : « *En dépit de la suspension des permanences hebdomadaires assurées par les délégués du défenseur des droits, ces derniers continuent de traiter les réclamations et restent joignables par courrier électronique* ».

Le défenseur des droits est une autorité administrative indépendante. Sa mission est de défendre et promouvoir **les droits des usagers des services publics, les droits de l'enfant, de lutte contre les discriminations, d'assurer le respect de la déontologie par les personnes exerçant des activités de sécurité et de protéger et orienter les lanceurs d'alerte.**

Dans une période inédite de confinement où parfois même on s'interroge sur le respect de nos libertés fondamentales, le défenseur des droits peut être un bon relais pour rappeler les règles essentielles de l'égalité des citoyens dans l'accès au droit.

L'actuel défenseur des droits Mr Jacques TOUBON a d'ailleurs demandé le 25 mars 2020 l'organisation d'un débat public sur les libertés en France à la suite de l'adoption du projet de loi d'urgence sanitaire donnant un cadre légal aux choix gouvernementaux liés à l'épidémie et au confinement.

La saisine du défenseur des droits est gratuite pour toute personne résidant en France ou Français résidant à l'étranger qui estime que ces droits n'ont pas été respectés.

### **Crainte d'une pénurie de médicament : Une situation bien antérieure à la pandémie.**

En pleine pandémie les centres hospitaliers ont tiré la sonnette d'alarme sur une possible rupture de certains médicaments essentiels. On peut citer notamment le Propofol utilisé dans 90 % des cas pour faire des anesthésies générales. Cette situation qui fait aujourd'hui la une des médias n'est pas un scoop bien au contraire. Depuis des années les anesthésistes réanimateurs interrogent les pouvoirs publics et les agences comme l'ANSM sur les risques de pénurie de ce produit considéré par la profession comme indispensable. Sa « faute principale » est d'être considéré comme non rentable (moins d'un 1 euro l'ampoule) par les labos malgré qu'il soit sûr et nettement plus efficace que d'autres plus récents. Enfin comme le rappelle très souvent l'INDECOSA-CGT, une grande partie des substances actives nécessaires à l'élaboration des médicaments sont fabriquées en Asie et le fait que tout circule moins bien avec la pandémie, le danger de pénurie devient encore plus flagrant. Cela démontre au grand jour que d'être dépendant de fournisseurs dans une région précise du monde est une erreur fatale et qu'il est grand temps de repenser ce modèle notamment par une relocalisation massive des outils de production.